

03 mar 2020 -12:06

EUTHANASIE – Chiffres de l'année 2019

Ces chiffres concernent les documents d'enregistrement des euthanasies pratiquées entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019 examinés par la Commission. Une analyse plus détaillée des euthanasies déclarées en 2019 sera faite dans le prochain rapport bisannuel de la Commission (rassemblant les données de 2018 et 2019).

Le nombre de déclarations reçues pendant cette période a été de 2655. La majorité était rédigée en néerlandais, concernait des patients âgés de 60 à 89 ans et un peu plus de femmes. Le plus souvent, l'euthanasie a eu lieu au domicile.

Les affections principales à l'origine des demandes d'euthanasie étaient soit des cancers, soit une combinaison de plusieurs affections (polyopathologies) qui n'étaient pas susceptibles de s'améliorer et qui occasionnaient de plus en plus de handicaps sérieux allant jusqu'à une défaillance d'organes. Le décès des patients était généralement attendu à brève échéance. Les patients dont le décès n'était manifestement pas attendu à brève échéance souffraient majoritairement de polyopathologies, alors que le décès de patients cancéreux est rarement considéré tel.

Les demandes d'euthanasie sur la base de troubles mentaux et du comportement (les affections psychiatriques comme les troubles de la personnalité et les affections cognitives comme les maladies d'Alzheimer sont rassemblées dans ce groupe) restent marginales (1,8% de l'ensemble des euthanasies). Comme tous les dossiers d'euthanasies, ceux-ci respectent les conditions légales (patient capable ; demande écrite ; situation médicale sans issue ; souffrance constante, inapaisable et insupportable causée par une affection grave et incurable ; demande réfléchie et répétée).

Une euthanasie de mineur non émancipé a été enregistrée en 2019.

La Commission a estimé que toutes les déclarations reçues répondaient aux conditions essentielles de la loi et aucune n'a été transmise au procureur du Roi.

Chiffres détaillés

Le nombre de déclarations reçues en 2019 a été de 2655. Le nombre d'euthanasies enregistrées a augmenté de 12,5 % par rapport à 2018.

La proportion de documents d'enregistrement en français et néerlandais reste stable (77,3% NL / 22,7% FR).

67,8% des patients étaient âgés de plus de 70 ans et 39,3% avaient plus de 80 ans. L'euthanasie chez les patients de moins de 40 ans reste très limitée (1,5%). Ce sont surtout les patients des tranches d'âge 60, 70, 80 ans qui demandent l'euthanasie (76,3%). Le groupe de patients le plus important concerne la tranche d'âge entre 70 et 79 ans (28,4%).

En 2019, une déclaration relative à l'euthanasie d'un mineur a été enregistrée.

Le pourcentage du nombre d'euthanasies ayant eu lieu au domicile (43,8%) a diminué, tandis que celles pratiquées à l'hôpital ont augmenté (38,2%). Le nombre d'euthanasies pratiquées dans les maisons de repos et maisons de repos et de soins continue d'augmenter (15,9%). Ceci correspond au souhait du patient de terminer sa vie chez lui.

Dans la grande majorité des cas (83,1%), le médecin estimait que le décès des patients était prévisible à brève échéance.

Pour la majorité des patients, plusieurs types de souffrances tant physiques que psychiques (à ne pas confondre avec les affections psychiatriques) ont été constatés simultanément (82,8%). Ces souffrances étaient toujours la conséquence d'une ou plusieurs affections graves et incurables.

1% des euthanasies concernaient des patients inconscients ayant fait une déclaration anticipée.

Les affections à l'origine des euthanasies étaient surtout des tumeurs (cancers) (62,5%), des polyopathologies (17,3%), des maladies du système nerveux (8,7%), des maladies de l'appareil circulatoire (3,4%), des maladies de l'appareil respiratoire (3,2%) et des troubles mentaux et du comportement (1,8%).

Perscontact

FR

• Jacqueline Herremans, advocaat

+32 (0)2 738 02 80

+32 (0)475 74 40 92

jacqueline.herremans@llj.be

• Michèle Morret-Rauis, oncoloog

+32(0)475 40 41 22

morret.rauis@gmail.com

NL

• Wim Distelmans, prof. Palliatieve geneeskunde VUB

+32 (0)475 67 14 51

Willem.Distelmans@uzbrussel.be

• Luc Proot, chirurg

+32 (0)50 84 17 77

+32 (0)474 31 75 56

proot.luc@telenet.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be